

COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Hôtel de Ville
Place Félix EBOUE
97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA TOITURE ET DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'EGLISE DU BOURG DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 16 Septembre 2025 à 12 :00

Marché n° 2025-004

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires	3
1.7 - Renouvellement	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Conditions relatives au marché	4
3.1 - Durée du marché et délais d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
4 - Contenu du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Visites sur site	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8 - Renseignements complémentaires.....	10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
8.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet :

La réalisation de travaux pour la réfection de la toiture et des menuiseries extérieures de l'église de Capesterre de Marie Galante. Ces travaux se décomposent en 7 lots.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Allotissement

Le marché est décomposé en 7 lots distincts, comme suit :

Numéro du lot	Intitulé
1	Gros œuvre - démolitions - Travaux divers
2	Couverture
3	Menuiseries extérieures
4	Etanchéité
5	Plomberie - sanitaires
6	Electricité - courants forts - courants faibles
7	Peinture

Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2
45261210-9	Travaux de couverture	45261910-6	45420000-7

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires dans un délai maximal de 3 ans à compter de la notification du présent marché.

1.7 - Renouvellement

Il n'est pas prévu de renouvellement du présent marché.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur n'imposera aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Les membres du groupement pourront choisir la forme qu'ils souhaitent mettre en œuvre conformément à l'article R.2142-20 du Code de la Commande Publique.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de sécurité.

Les candidats veilleront à respecter les mesures de confidentialités énoncées dans les documents particuliers du marché.

3 - Conditions relatives au marché

3.1 - Durée du marché et délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution sont indiqués à l'article 6 de l'acte d'engagement.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) communs à tous les lots et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses techniques particulières propres à chaque lot (CCTP) et ses annexes éventuelles
- Le plan d'installation de chantier
- Les plans façades et coupes
- Le plan fluide
- Le plan du réseau enterré - Evacuation EP
- Le cahier des clauses administratives générales travaux (CCAG) en vigueur (non fourni)

Il est accessible gratuitement à chaque candidat via le profil acheteur <https://www.eguadeloupe.com>.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée, aucun dossier papier ne pourra être délivré.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-1, 3 à 6, R. 2143-3 et 4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
La candidature et la déclaration du candidat (DC1 et DC2 ou DUME)	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Forme du groupement choisi le cas échéant	Non
Pouvoir d'engager l'entreprise s'il y a lieu	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat		Non
L'indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise notamment pour la conduite des travaux		Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché		Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat entend appliquer lors de l'exécution du contrat		Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique et produira l'ensemble documents susmentionnés.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes <i>(Lorsque le candidat répond à plusieurs lots, il doit fournir autant d'acte d'engagement que de lots)</i>	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat <i>(Pour établir sa proposition, chaque candidat devra prendre connaissance de l'ensemble des CCTP)</i>	Non
Planning d'intervention que l'entreprise propose pour exécuter la mission	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur **site est obligatoire**. Un rendez-vous sera sollicité auprès de la collectivité par mail à l'adresse suivante : contact@capesterredemariegalante.fr

Une attestation de visite sera remise par l'agent en charge de la visite.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.eguadeloupe.com> .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT/UTC -04:00) Guadeloupe. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante, dans les mêmes délais indiqués en première page du présent règlement de consultation :

Monsieur le Maire Secrétariat du DGS Hôtel de Ville Place Félix EBOUE 97140 CAPESTERRE DE MARIE GALANTE

Mention obligatoire pour le dépôt de la copie de sauvegarde :

Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir Travaux de réhabilitation de la toiture et des menuiseries de l'église du Bourg Nom du candidat
--

Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte par l'acheteur, elle est détruite dès l'éventuel rejet de la candidature ou à l'issue de la procédure.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : word, excel, pdf

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats, s'il en est fait utilisation par le candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que l'analyse des candidatures aura lieu après l'examen des offres conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à 6, R. 2152-2 à 5 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations L'offre sera notée selon la formule suivante : Note de l'offre = (prix de l'offre de la moins élevée / prix de l'offre à noter) x 50	50.0 %
2-Valeur technique (Pour établir sa proposition, chaque candidat devra prendre connaissance de l'ensemble des CCTP) Le candidat limitera son mémoire technique à 20 pages . Il devra y indiquer la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser la mission confiée et devra mettre en exergue les éléments suivants :	50.0 %
<i>2.1-Dispositifs de sécurité individuel et collectif</i>	<i>Noté sur 20.00</i>
<i>2.2-Moyens techniques et méthodologie d'exécution, heures d'insertion</i>	<i>Noté sur 20.00</i>
<i>2.3-Qualités des matériaux fournis</i>	<i>Noté sur 20.00</i>
<i>2.4-Délais d'exécution</i>	<i>Noté sur 20.00</i>
<i>2.5- Protection de l'environnement et du chantier</i>	<i>Noté sur 20.00</i>

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Notation de la valeur technique

Chacun des critères sera noté sur 100 points avant pondération

Valeur technique

Chaque sous-critères sera noté selon la méthode suivante :

- 5 pts : insuffisant
- 25 pts : passable
- 50 pts : moyen
- 80 pts : correct
- 100 pts : excellent

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le candidat veillera à optimiser son offre initiale. Les éléments sur lesquels la négociation est envisagée seront communiqués dans les mêmes conditions à tous les candidats. Celle-ci se fera via la plateforme de dématérialisation <https://www.eguadeloupe.com> . Le délai de réponse pourra être court (48 h). Les échanges des négociations seront consignés par écrit par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.eguadeloupe.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de la Guadeloupe
34, Chemin des Bougainvilliers
Cité Guillard
97100 BASSE TERRE

Tél : 05 90 38 49 00
Télécopie : 05 90 81 96 70
Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr
Site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.